Parrainage ou baptême civil

Le baptême civil, aussi appelé parrainage civil ou baptême républicain est un acte symbolique qui n’a aucune valeur juridique. Il s’agit d’un engagement moral des parrains et marraines vis-à-vis du filleul.

Le baptême civil consiste en une cérémonie laïque célébrée devant le maire ou l'un de ses adjoints, au cours de laquelle les marraine(s) et/ou parrain(s) s'engagent moralement à accompagner l'enfant dans son entrée au sein de la communauté nationale.

Le baptême civil se met en place dans l'intérêt de l'enfant à la demande des parents.

Infos pratiques

Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Photocopie des cartes d'identité du parrain et de la marraine avec indication de leur adresse